

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/35/90  
S/13785  
11 février 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-cinquième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-cinquième année

Lettre datée du 8 février 1980, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 5 février 1980 (A/35/86-S/13781), je tiens à attirer d'urgence votre attention sur l'incident suivant :

Dans la nuit du 6 au 7 février 1980, un groupe de terroristes a franchi la frontière israélienne à partir du territoire libanais, à l'ouest du kibboutz d'Eilon. Le groupe, dont la mission consistait à assassiner des civils en Israël, est tombé sur une patrouille des Forces de défense israéliennes. Après avoir lancé des grenades à mains en direction de la patrouille, le groupe a rebroussé chemin et s'est enfui. La patrouille s'est lancée à la poursuite des terroristes, mais ceux-ci ont réussi à s'échapper - selon toute vraisemblance, dans la zone contrôlée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Dans leur fuite, les terroristes ont abandonné trois équipements individuels, quatre havresacs, des armes légères, y compris des fusils de fabrication soviétique, des grenades à mains, des détonateurs et du matériel de sabotage.

Le Gouvernement israélien considère cet incident avec gravité et estime qu'il est de son devoir, comme je l'ai indiqué dans des lettres précédentes, de prendre toutes les mesures voulues pour protéger la vie et assurer la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM